

H4. Y a-t-il d'autres événements qui méritent de faire l'objet d'un rapport?

D'autres événements, tels qu'un tremblement de terre, l'effondrement d'une mine abandonnée ou des explosions de moins de 300 tonnes d'équivalent TNT, peuvent être enregistrés par le SSI. Il incombe à l'Autorité nationale de fournir des éclaircissements sur tout événement enregistré par le SSI. Lorsqu'une industrie est en cause, on lui demandera de coopérer, mais elle pourra y être obligée par règlement.